

# Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rapport annuel sur le Prix  
et la Qualité du Service

Exercice 2018



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### LES INDICATEURS TECHNIQUES

- ❖ Vérification de la conception et de l'implantation
- ❖ Vérification de l'exécution des travaux
- ❖ Vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien
- ❖ Contrôle de conformité pour transaction immobilière
- ❖ Les autres activités du service
- ❖ Moyens humains : organisation et développement du service
- ❖ Moyens matériels

### LES INDICATEURS FINANCIERS

- ❖ Montant des redevances
- ❖ Recouvrement
- ❖ Dépenses et recettes

### SYNTHÈSE & PERSPECTIVES

# INTRODUCTION

Le SPANC est un service public d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement :

- ❖ La vérification de la conception des installations neuves et réhabilitées
- ❖ La vérification de l'exécution des installations neuves et réhabilitées
- ❖ La vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes
- ❖ Le contrôle de conformité des installations d'assainissement dans le cadre des transactions immobilières

Ces contrôles sont réalisés en régie  
sur les 4 communes du Pays de Blain :

Blain  
Bouvron  
La Chevallerais  
et Le Gâvre

■ BLAIN  
■ BOUVRON  
■ LA CHEVALLERAI  
■ LE GÂVRE



# LES INDICATEURS TECHNIQUES

Vérification de la conception et de l'implantation

Installations neuves ou réhabilitées



# LES INDICATEURS TECHNIQUES

## ❖ VERIFICATION DE LA CONCEPTION ET DE L'IMPLANTATION :

- Travail en lien avec les mairies du territoire et en concertation avec les bureaux d'études,
- Vérification de l'adéquation du projet au type d'usages, aux contraintes sanitaires et environnementales, aux exigences et à la sensibilité du milieu, aux caractéristiques du terrain et de l'immeuble desservi,
- Contrôle de la conformité du projet d'assainissement au regard de la réglementation en vigueur, des données techniques normatives et des prescriptions des constructeurs (cas des filières agréées).
- Mise à jour en continu de la base de données « USAGERS ».
- Rédaction et validation des avis techniques (CCI) et des courriers de notification administrative, avant reproduction et transmission aux pétitionnaires et aux mairies concernées.

# Vérification de la conception et de l'implantation

## Installations neuves et réhabilitées



Au cours de l'année 2018, **45 dossiers** de demande d'installation (CCI) ont été instruits par le service :

- ❖ **62%** des dossiers concernaient la réhabilitation d'un assainissement existant (**mise aux normes**)
- ❖ **38%** des dossiers étaient relatifs à la mise en service d'une nouvelle installation d'assainissement
- ❖ Le service a procédé à **4 régularisations** de dossier pour des travaux réalisés sans validation préalable du SPANC (le service effectue alors un CCI à posteriori)

**NB :** à ces 45 contrôles s'ajoutent également **16 dossiers** instruits dans le cadre de demandes d'urbanisme mais sans entraîner de contrôle de « Conception et d'Implantation » (avis technique simple).

# Vérification de la conception et de l'implantation Installations neuves et réhabilitées

## **Evolutions et analyse de l'activité CCI:**

Après une légère augmentation en 2017 avec 60 dossiers, le nombre de dossiers instruits en 2018 par le SPANC est redevenu semblable aux années précédentes : 45 dossiers instruits en 2018 contre 42 en 2016 et 49 en 2015.

Le nombre de dossiers déposés par commune reste proportionnel à la taille des communes, mais il est à noter que plus de la moitié des projets de remise aux normes sont déposés dans le cadre de la vente d'une habitation. Cette dynamique prouve le bien fondé des dispositions légales qui s'imposent en la matière depuis 2011.

Le nombre d'avis du SPANC qui ne donnent pas suite à travaux restent quant à lui stable. Ils concernent tout autant des Permis de Construire que des Déclarations Préalables (sollicitation des services Urbanisme pour avis technique).

# Vérification de la conception et de l'implantation

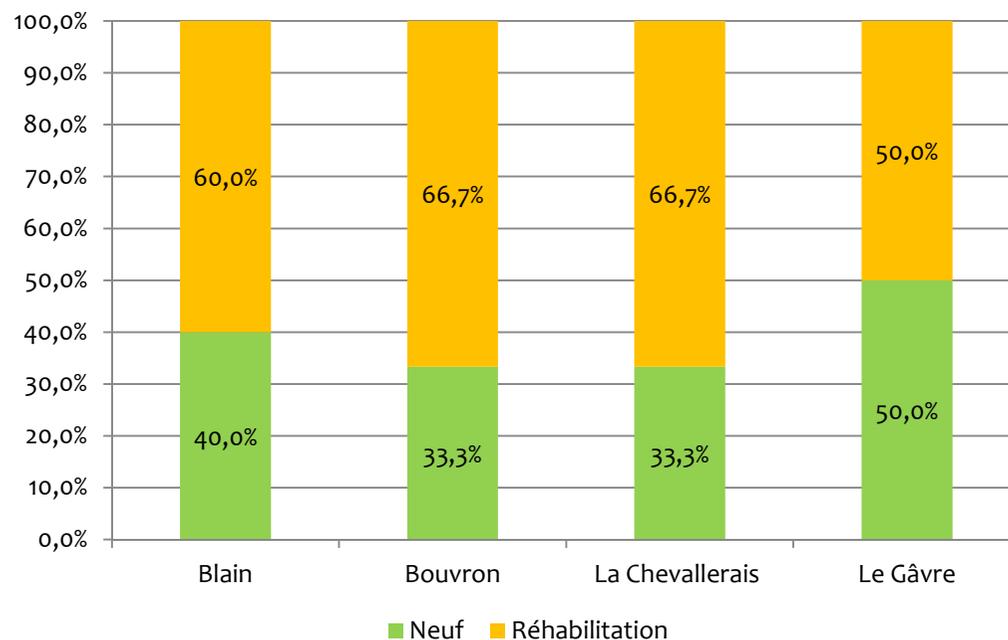
## Installations neuves et réhabilitées

### Répartition par commune du nombre de projets d'ANC instruits en 2018

Communes	Neuf	Réhabilitation	Total 2018
Blain	8	12	20
Bouvron	5	10	15
La Chevallerais	2	4	6
Le Gâvre	2	2	4
<b>Total 2018</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>45</b>

# Vérification de la conception et de l'implantation Installations neuves et réhabilitées

## Nature des dossiers (%) par communes

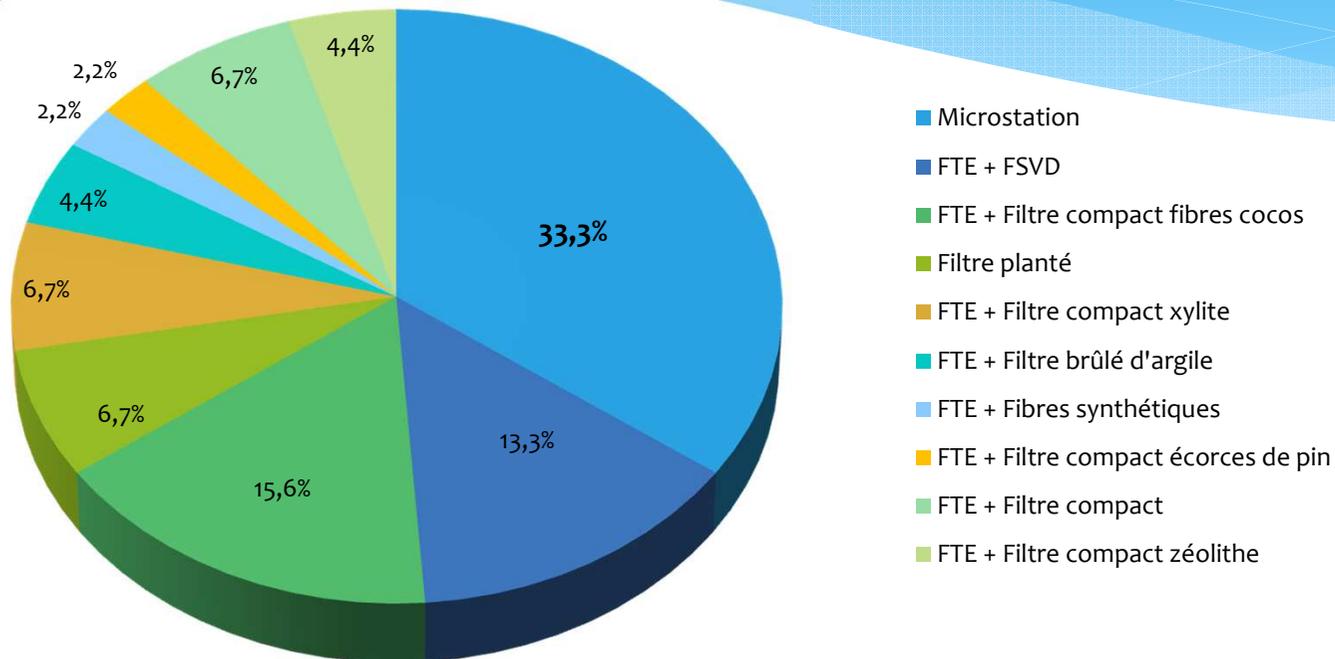


**62% des projets déposés** concernent la remise aux normes d'une installation d'assainissement incomplète et/ou défectueuse.

Les projets « neufs » ont été en 2018 proportionnellement plus nombreux sur la commune de Blain que sur les 3 autres communes.

# Vérification de la conception et de l'implantation

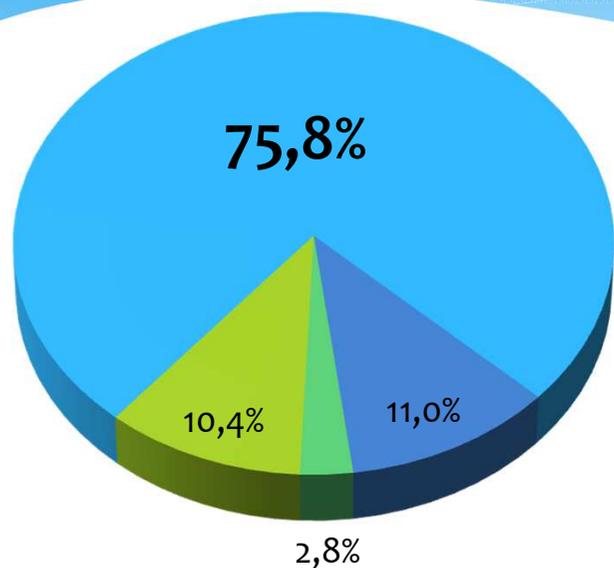
## Bilan des filières prescrites en 2018



Depuis les dispositions réglementaires de 2009 autorisant la mise en place de filières agréées, les prescriptions de systèmes de type « micro-station » sont devenues majoritaires. Après un recul des filières dites « classiques », la répartition des différentes techniques épuratoires proposées par les bureaux d'études restent sensiblement les mêmes depuis quelques années. On note toutefois **un net recul des projets de type « micro-station » depuis 2015 (53,1% contre 33,3% en 2018)**.

# Vérification de la conception et de l'implantation

## Bilan des filières prescrites de 2006 à 2018



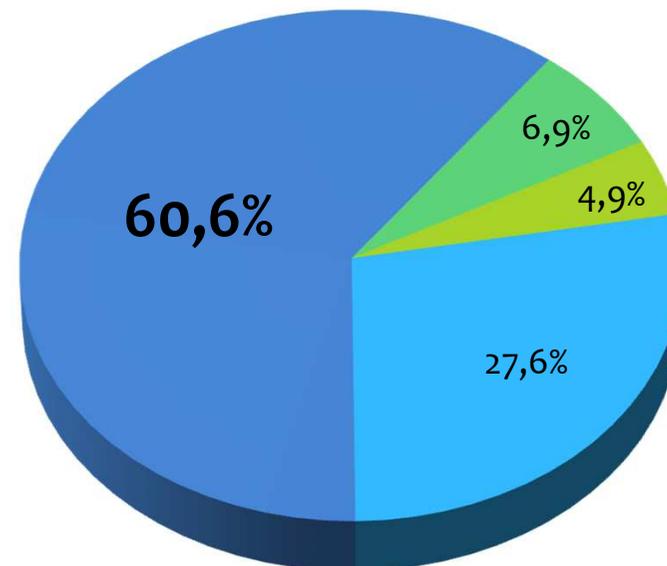
**Filières prescrites  
2006 – 2009\***

\* Sur 327 CCI réalisés

\*\* Sur 600 CCI réalisés

\*\*\* Au moment du CCI, le pétitionnaire n'avait pas encore choisi son modèle d'ANC

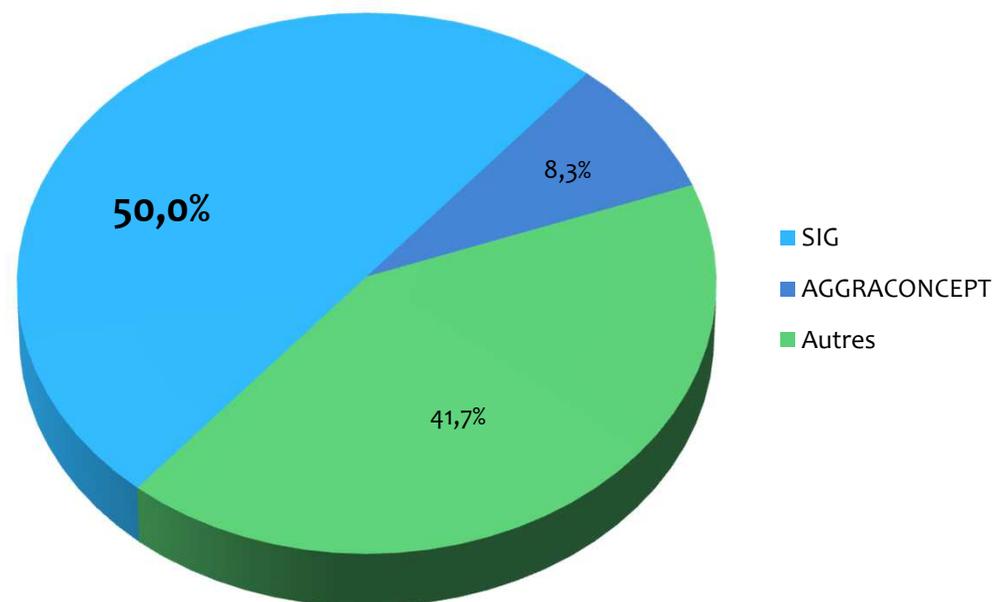
**Filières prescrites  
2010 – 2018\*\***



# Vérification de la conception et de l'implantation

## Bureaux d'études intervenus en 2018

- ❖ Sur les **9 bureaux d'études** qui sont intervenus sur le territoire en 2018 pour réaliser les études de faisabilité préalable à la mise en place d'un ANC, **6** étaient signataires de la charte départementale pour un ANC de qualité (64%).
- ❖ Les 2 bureaux d'études qui interviennent le plus sur notre territoire sont **SIG** (basé à Bouvron) et **Aggraconcept** (basé à Héric).



# LES INDICATEURS TECHNIQUES

Vérification de l'exécution des travaux  
Installations neuves et réhabilitées





# Vérification de l'exécution des travaux Installations neuves et réhabilitées

La vérification de l'exécution permet d'apprécier la bonne réalisation des travaux par rapport au projet validé lors du contrôle de « Conception et d'Implantation », à la réglementation en vigueur et aux prescriptions techniques émises par les constructeurs des filières agréées.

En 2018, **55 contrôles de réalisation** ont été effectués :

- ❖ **62%** des dossiers concernent la réhabilitation d'un assainissement existant
- ❖ **38%** des dossiers concernent la mise en service d'une nouvelle installation



Nombre de contrôle de réalisation en moyenne par communes par an depuis 2006

Communes	Moyenne annuelle de 2006 à 2018
Blain	32
Bouvron	20
La Chevallerai	4
Le Gâvre	6
<b>Total</b>	<b>64</b>

# Vérification de l'exécution des travaux Installations neuves et réhabilitées

Le nombre de réalisations est resté stable jusqu'en 2014, avec en moyenne soixante chantiers d'assainissement non collectif effectués par an.

De 2015 à 2017, les effets de la crise du marché immobilier se répercutent sur le nombre de chantiers mis en réalisation et donc sur le nombre de travaux d'exécution contrôlés par le SPANC (environ -30%).

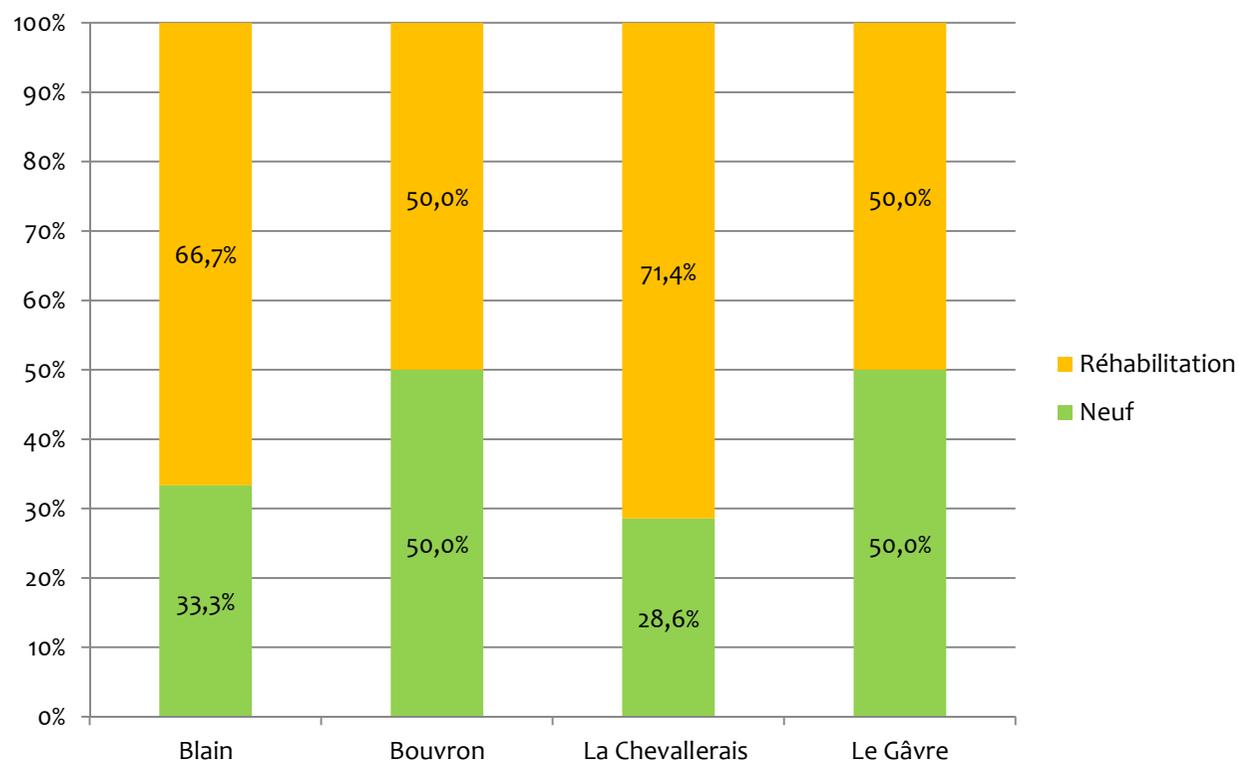
En 2018, le service a effectué **55 interventions** contre 43 en 2017 soit une augmentation de 22% du nombre de sollicitations dans le cadre de la vérification des travaux d'assainissement non collectif. Les installations concernées sont pour un tiers des nouvelles installations et pour deux tiers des réhabilitations d'installations existantes défectueuses.



Communes	Neuf	Réhabilitation	Total 2018
Blain	10	20	30
Bouvron	6	6	12
La Chevallerais	2	5	7
Le Gâvre	3	3	6
<b>Total 2018</b>	<b>21</b>	<b>34</b>	<b>55</b>

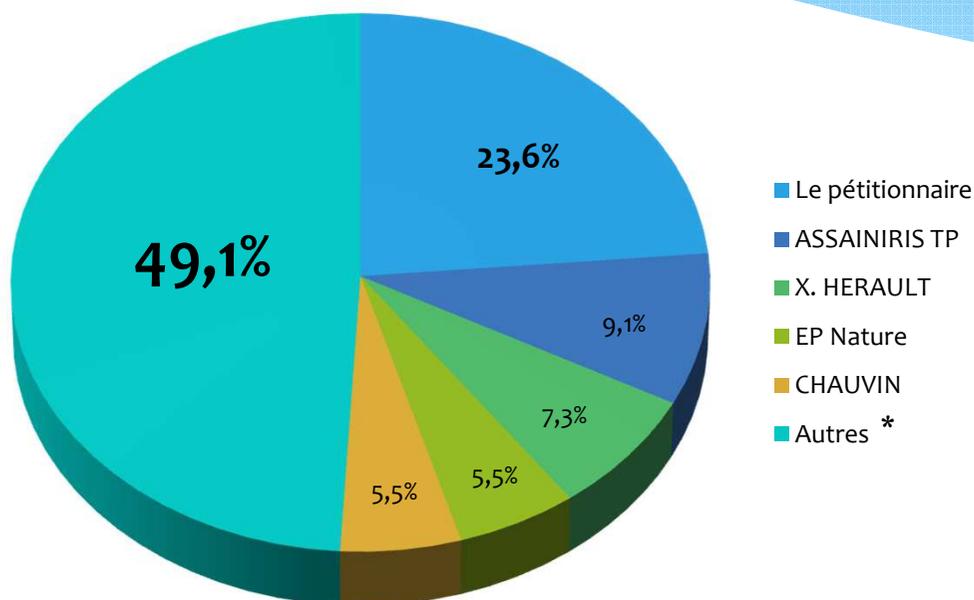
# Vérification de l'exécution des travaux Installations neuves et réhabilitées

## Nature des dossiers (%) par communes



# Vérification de l'exécution des travaux

## Installateurs intervenus en 2018

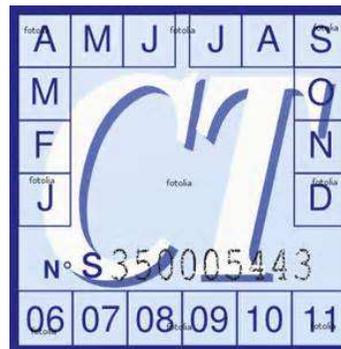


\* Installateurs ayant réalisé moins de 2 chantiers dans l'année

- ❖ **26 entreprises** recensées pour 50 chantiers.
- ❖ Beaucoup d'entreprises sur un marché très restreint : **seulement 4 d'entre-elles ont réalisé plus de 2 chantiers dans l'année.**
- ❖ Sur les 54 entreprises signataires de la Charte Qualité ANC départementale, **seules 7 sont implantées sur ou à proximité du Pays de Blain** (Cf. annexe 1).

# LES INDICATEURS TECHNIQUES

Vérification périodique du fonctionnement  
et de l'entretien



# LES INDICATEURS TECHNIQUES

## ❖ VERIFICATION DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN :

- Elaboration du programme de visites,
- Gestion des prises de RDV et des relances,
- Contrôle et rédaction des rapports de visite « Terrain » (CBF),
- Rédaction et validation des compte-rendus de visite et des courriers de notification administrative avant reproduction et transmission aux propriétaires et/ou occupants,
- Constat d'absence et gestion des refus.



# Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

Lors du contrôle de Bon Fonctionnement (CBF), le service vérifie en particulier :

- ❖ La complétude, l'état et le fonctionnement de l'installation
- ❖ Les éventuelles atteintes à la santé des personnes et/ou à l'environnement
- ❖ Le bon entretien de l'installation (respect des vidanges, du nettoyage des ouvrages, de l'entretien du matériel électromécanique...)

**NB :** Ces points de contrôle font l'objet d'une définition précise dans l'arrêté du ministère de l'Ecologie du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif qui est **entré en vigueur le 1er juillet 2012.**

# Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

Le CBF est également l'occasion pour le service de :

- ❖ Délivrer toutes les informations utiles à l'utilisateur pour pérenniser le fonctionnement de son installation
- ❖ D'analyser et de présenter les travaux d'amélioration ou de réhabilitation à effectuer
- ❖ D'expliquer les démarches à entreprendre pour remettre son installation aux normes, d'un point de vue technique et administratif

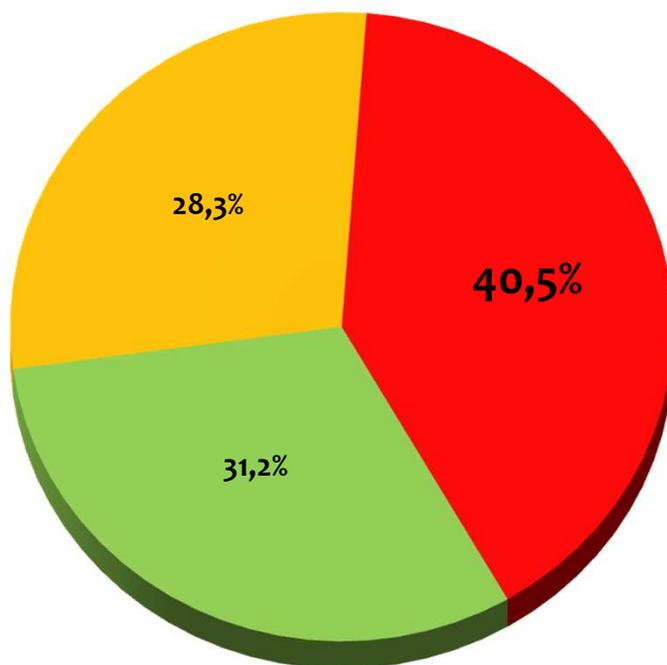
# Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

Dans le cadre du suivi périodique du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement, le service est intervenu sur **635 installations** en 2018. Les contrôles ont principalement eu lieu sur la commune de **Blain**.

Le contrôle périodique des ANC étant basé sur cycle de **4 ans**, l'activité du service sur ce volet varie d'une année à l'autre. Conséquence de la sectorisation géographique retenue en 2005 pour le diagnostic initial. La charge de travail du SPANC se répartit ainsi inégalement selon les années avec des périodes d'activités plus importantes (périodes à 600 CBF/an) et d'autres plus réduites (350 CBF/an).

Communes	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Blain	259	525	96	173	269	<b>502</b>
Bouvron	244	50	208	107	242	<b>72</b>
La Chevallerais	77	25	20	3	78	<b>31</b>
Le Gâvre	73	26	21	13	68	<b>30</b>
<b>Total</b>	<b>653</b>	<b>626</b>	<b>345</b>	<b>304</b>	<b>657</b>	<b>635</b>

# Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien



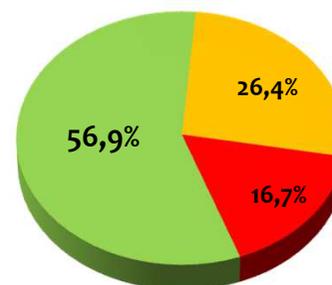
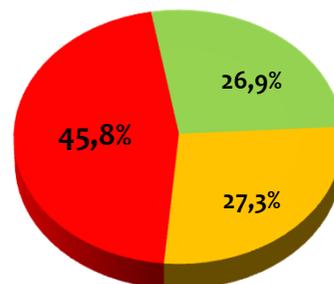
## Bilan avis CBF 2018

Favorable	198
Favorable avec réserves	180
<b>Défavorable</b>	<b>257</b>

Le niveau de performance du parc d'ANC continue de s'améliorer. Sur le secteur contrôlé, le taux de non-conformité passe ainsi de 49% en 2014 à **40,5%** en 2018

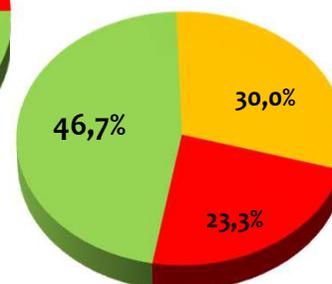
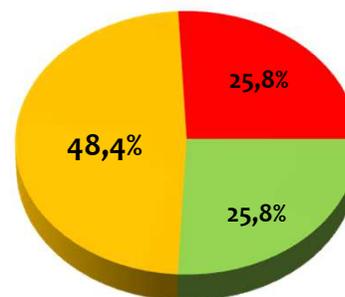
# Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien

Avis CBF Blain 2018	
Favorable	135
Favorable avec réserves	137
Défavorable	230



Avis CBF Bouvron 2018	
Favorable	41
Favorable avec réserves	19
Défavorable	12

Avis CBF La Chevallerais 2018	
Favorable	8
Favorable avec réserves	15
Défavorable	8



Avis CBF Le Gâvre 2018	
Favorable	14
Favorable avec réserves	9
Défavorable	7

# Gestion des Contrôles de Bon Fonctionnement

## Article 13 du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif « Obstacle mis à l'accomplissement des contrôles »

Si lors du 1<sup>er</sup> passage le propriétaire est absent ou non représenté, il sera laissé sur place un avis de passage, le propriétaire aura alors 15 jours francs pour prendre contact avec le service assainissement afin de déterminer une date de contrôle. En l'absence de réponse **dans le délai de 15 jours**, un 2<sup>ème</sup> avis de passage accompagné d'un courrier de relance lui sera adressé afin de lui rappeler que ce contrôle est obligatoire. Si au deuxième passage du SPANC sur le terrain l'utilisateur est toujours absent au rendez-vous, il sera considéré comme faisant obstacle à l'accomplissement des contrôles. Il lui sera alors adressé une 3<sup>ème</sup> et dernière date de rendez-vous auquel se rendront un agent du SPANC ainsi qu'un élu de la collectivité afin de procéder soit au contrôle soit au constat de refus. Un procès-verbal de refus de contrôle sera alors dressé. Cette procédure s'applique également aux usagers refusant le contrôle, ainsi qu'à ceux ne donnant pas suite au courrier de relance.

	REPORT DE RDV		RELANCE		VISITE REFUS		REFUS DE VISITE	
BLAIN	115	23,3%	33	6,7%	3	0,6%	4	0,8%
BOUVRON	28	38,9%	9	12,5%	4	5,5%	0	-
LA CHEVALLERAI	7	22,6%	2	6,5%	0	-	0	-
LE GÂVRE	9	30%	0	-	0	-	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>159</b>	<b>28,7%</b>	<b>44</b>	<b>8,6%</b>	<b>12</b>	<b>3%</b>	<b>4</b>	<b>0,8%</b>

# Gestion des Contrôles de Bon Fonctionnement



Les procédures de prises de rendez-vous mises en place s'avèrent efficaces et permettent de réduire sensiblement les délais entre la 1<sup>ère</sup> prise de contact et la réalisation effective du contrôle sur le terrain.

Aujourd'hui, 1 proposition de rendez-vous sur 3 est modifiée à la demande de l'utilisateur, et les relances par courrier (1<sup>ère</sup> absence au RDV) représentent près de **9% des personnes à contrôler**.

Les contrôles de Bon Fonctionnement se déroulent ainsi dans le temps imparti (février à septembre) sans difficulté particulière.

Le taux de refus (2<sup>ème</sup> absence au RDV) de contrôle reste significativement faible : **4 dossiers en 2018 soit 0,8%** (1 en 2017) et traduit la bonne identification du service par les usagers.

*NB : A ce jour, seules 4 habitations n'ont pas encore jamais pu être visitées par le SPANC sur les 2 200 logements non raccordés au réseau public recensés sur le Pays de Blain (soit 0,2%).*

# INDICATEURS TECHNIQUES

Contrôle de conformité lors des  
transactions immobilières



# INDICATEURS TECHNIQUES

## ❖ **CONTRÔLE DE CONFORMITE POUR TRANSACTION IMMOBILIERE :**

- Prise de RDV sur sollicitations des propriétaires, notaires ou agences immobilières,
- Contrôle et rédaction des rapports de visite « Terrain » (Bilan Technique),
- Rédaction, validation et envoi des compte-rendus de visite aux propriétaires, notaires ou agences immobilières.



# Contrôle de conformité pour transaction immobilière

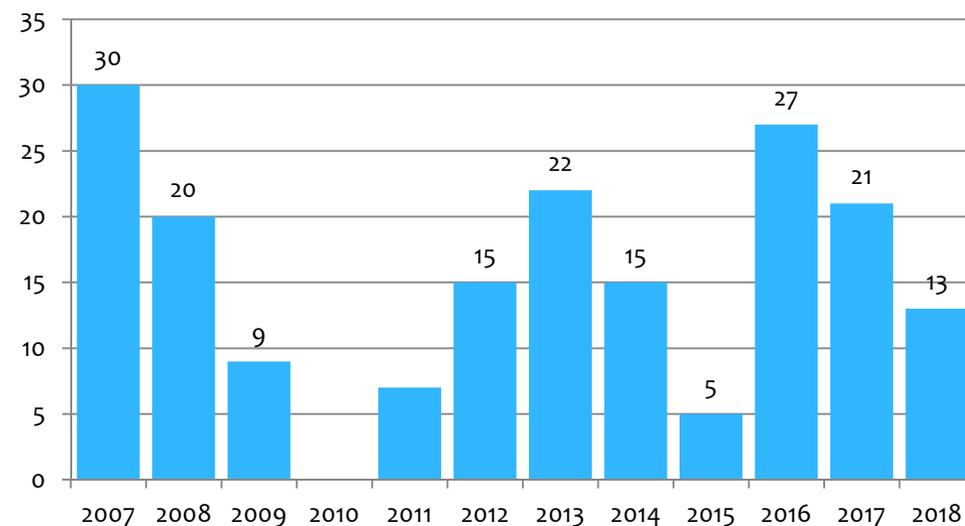
Le service a été sollicité à **13 reprises** au cours de l'année pour réaliser un contrôle de bon fonctionnement et/ou fournir un avis technique relatif à l'état du système d'assainissement non collectif d'un immeuble qui était mis en vente. Le SPANC intervient encore assez peu au moment des ventes, mais le niveau de sollicitation devrait évoluer à la hausse dans les prochaines années. Toutefois, des freins demeurent encore présents :

- ❖ Les **tensions du marché de l'immobilier** et la diminution du nombre de ventes de biens sur le territoire.
- ❖ Le fait que les avis techniques du SPANC ont une **durée de validité fixée à 3 ans** par la loi. Les rapports du SPANC peuvent ainsi être remis au notaire directement par le propriétaire-vendeur sans que le SPANC soit sollicité, ni même informé.
- ❖ La prise en compte de ces **nouvelles obligations réglementaires** par les notaires et les vendeurs (obligation d'information des acheteurs) est encore imparfaite. Certaines ventes se font sans information de l'acheteur, ou bien avec une information incomplète sur l'état de fonctionnement du système d'assainissement non collectif qui équipe l'habitation en vente.

# Contrôle de conformité pour transaction immobilière

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique impose d'annexer à la promesse ou à l'acte de vente, le dernier rapport de contrôle de bon fonctionnement de l'installation d'assainissement qui doit dater de moins de 3 ans.

Dans le cas où l'installation a reçu un avis **DEFAVORABLE**, les travaux de réhabilitation sont alors à réaliser dans **un délai d'un an** à compter de la date de signature de l'acte de vente.



# INDICATEURS TECHNIQUES

Les autres activités du service



# Activités quotidiennes du service

## ❖ **VEILLE REGLEMENTAIRE, JURIDIQUE ET TECHNOLOGIQUE DU SPANC :**

Depuis 2010, plus de **300 agréments et guides de pose** ont été publiés via le **Journal Officiel** de la République Française.

Ces agréments, délivrés par le ministère de la Santé, encadrent les conditions de commercialisation, de mise en service et d'utilisation de tous les dispositifs épuratoires (appelés filières « agréées ») qui sont mis sur le marché depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et qui sont autorisés pour l'assainissement non collectif des eaux usées domestiques. Ces filières recouvrent principalement 3 technologies : l'épuration biologique (i.e. les « microstations »), les supports filtrants (filtres compacts) et la phyto-épuration (les filtres plantés).

*A NOTER : L'augmentation importante du nombre de solutions techniques et de matériels désormais disponibles sur le marché de l'ANC demande un travail de veille et de formation de plus en plus important et complexe pour l'ensemble des acteurs concernés : usagers, bureaux d'études, entreprises de travaux et SPANC.*

# Activités quotidiennes du service



## ❖ MISSIONS DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS :

Pour assurer sa mission de conseil auprès des usagers, le SPANC a mis en place des permanences sur rendez-vous afin d'accompagner de manière individuelle les propriétaires et les porteurs de projets.

Le service est également joignable par téléphone aux heures de bureau, avec répondeur automatique en cas d'absence « Terrain », et les contrôleurs répondent à toutes les sollicitations et demandes de renseignements qui peuvent leur être adressées par courriel via les deux adresses électroniques qui ont été créées pour le SPANC et qui sont rappelées de manière systématique dans toutes les correspondances et documents produits par le service.

# Activités quotidiennes du service

Le SPANC est ainsi à même d'accompagner les particuliers et les professionnels pour :

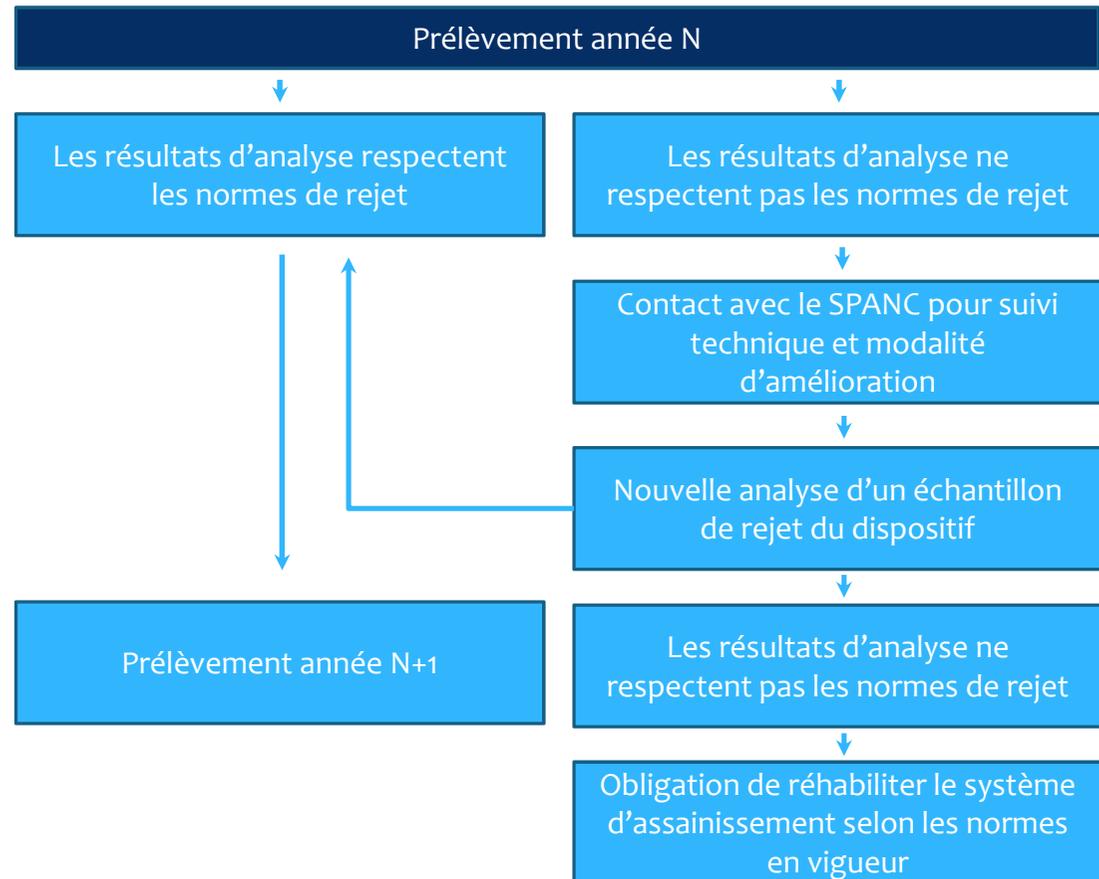


- toute question technique ou réglementaire liée à l'assainissement des eaux usées,
- tout renseignement d'ordre administratif concernant les procédures de réhabilitation, les procédures d'instruction, ou bien le droit du sol et les autorisations d'urbanisme,
- la présentation et les explications techniques des différentes filières d'assainissement autorisées pour l'épuration des eaux usées domestiques,
- Conseils pour l'entretien des installations,
- Constatation et traitement de problèmes de pollution et de salubrité publique : résolution de conflits, accompagnement à la réhabilitation.

# Suivi des prélèvements

Le SPANC réalise des **prélèvements d'échantillons** d'effluents en sortie de filière pour analyse et vérification des performances épuratoires des dispositifs expérimentaux sous convention.

2 modes opératoires peuvent être utilisés pour la prise d'échantillon : technique de prélèvement directement dans la masse d'eau lorsque cela est possible ou à la canne de prélèvement (accès difficile, poste de relevage etc.). Le flacon d'échantillonnage est ensuite étiqueté et acheminé dans un délai de 48h au laboratoire INOVALYS de Nantes (laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement pour la réalisation des analyses).



# Suivi des prélèvements

## 7 prélèvements effectués en 2018

COMMUNES	MICRO-STATION	FILTRES PLANTES
BLAIN	3	3
BOUVRON	1	-
LE GÂVRE	-	-
LA CHEVALLERAI	-	-

## LES NORMES DE REJET

Arrêté ministériel du 7 mars 2012	Valeurs seuils maximales	Valeurs rédhibitoires
MES (mg/L)	30	85
DBO5 (mg/L)	35	50

## Résultats obtenus en 2018

COMMUNES	FILIERES	MES	DBO5
BLAIN	Micro-station	<2	<2
BLAIN	Micro-station	26	16
BLAIN	Micro-station	9	2
BLAIN	Filtre Planté	3	26
BLAIN	Filtre Planté	<2	3
BLAIN	Filtre Planté	8	39
BOUVRON	Micro-station	5	5

# Suivi des prélèvements

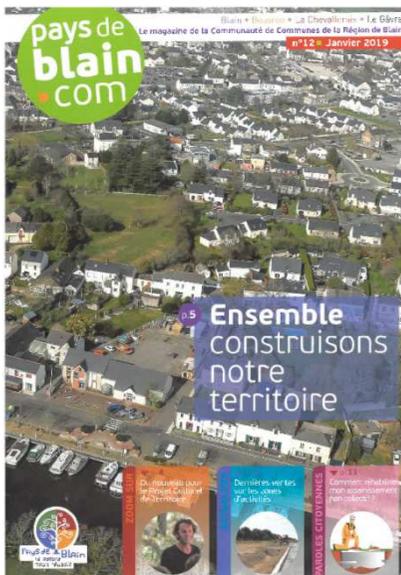
## **BILAN:**

- ❖ En 2017, sur les 11 filières qui ont été contrôlées, les 2 filtres plantés présentaient des rejets de qualité correcte alors que pour les 9 micro-stations, les résultats étaient mitigés. En 2018, les résultats d'analyse d'eau traitée sur les différentes techniques sont globalement corrects, on note un dépassement sur un paramètre pour un filtre planté qui était en cours de maintenance (réfection de l'étanchéité des bassins) au moment du prélèvement.
- ❖ Les systèmes dérogatoires encore sous convention et suivis par le SPANC sont de moins en moins nombreux du fait des agréments ministériels qui légalisent chaque année de nouveaux dispositifs d'épuration et à l'arrêt obligatoire des unités non réglementaires défectueuses suite aux mauvais résultats d'analyse. Pour celles qui restent, elles sont en fonctionnement depuis plus de 8 ans maintenant et peuvent commencer à présenter des défauts liés à la maintenance ou à un entretien insuffisants.



# Activités quotidiennes du service

## ❖ DOCUMENTATION & PUBLICATIONS DU SERVICE :



- Le règlement de service du SPANC,
- Le guide de l'utilisateur du SPANC,
- Le classeur de référencement de tous les agréments interministériels,
- Un classeur de veille réglementaire avec l'ensemble de la réglementation concernant l'ANC,
- Le guide de présentation des différents systèmes d'assainissement autorisés pour l'ANC,
- Des fiches conseils (guide des procédures d'instruction, conseils d'entretien, etc.),
- Un classeur des procédures internes,
- La Charte Départementale pour un ANC de Qualité et sa liste d'entreprises signataires,
- Des articles réguliers dans le bulletin d'information du Pays de Blain,
- Etc.

# Activités quotidiennes du service

## ❖ LE SITE INTERNET

Le service rédige et fait régulièrement paraître des articles sur l'assainissement non collectif dans les bulletins communaux et intercommunaux.

Les sites Internet de la communauté de communes et des communes servent également de relais auprès du grand public pour diffuser l'ensemble des informations et des nouveautés concernant l'ANC et le SPANC.

Enfin, le SPANC organise ponctuellement des réunions publiques à destination de la population, des usagers du service ou des professionnels, et intervient dans les conseils communaux et intercommunaux pour l'information des élus.

The screenshot shows a web page titled 'Habitat-Assainissement' with a breadcrumb trail: 'Accueil > Habitat-Assainissement > Service d'assainissement non collectif'. The main heading is 'SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF'. A sidebar on the left lists navigation options, with 'Service d'assainissement non collectif' expanded to show sub-items like 'Qu'est-ce que le SPANC?', 'Les contrôles obligatoires', and 'Tarification du service'. The main content area, under 'Dans cette rubrique', features four informational cards, each with the 'Pays de Blain' logo and a title: 'QU'EST-CE QUE LE SPANC?', 'LES CONTRÔLES OBLIGATOIRES', 'TARIFICATION DU SERVICE', and 'ELABORER SON PROJET D'ASSAINISSEMENT'. A 'Personne(s) à contacter' section provides contact details for SPANC du Pays de Blain. At the bottom, there are social media sharing icons and an 'Actualités' section.

# INDICATEURS TECHNIQUES

Moyens humains :  
Organisation et développement du service



# Moyens humains :

## Organisation et développement du service

### ❖ **Phase I (2005 – 2006) : Création du SPANC**

Rédaction du règlement de service, définition du périmètre d'intervention du SPANC, mise en place des moyens techniques et élaboration du budget de fonctionnement.

### ❖ **Phase II (2006 – 2010) : Recensement du parc d'ANC existant**

Pendant 4 ans, le service a procédé au recensement et au contrôle diagnostic de toutes les installations d'assainissement non collectif mise en œuvre avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et encore en service sur les 4 communes du Pays de Blain.

### ❖ **Phase III (2010 – 2015) : Premier cycle de suivi des installations**

A partir de l'année 2010, le SPANC s'engage dans son mode de fonctionnement classique avec l'organisation du suivi périodique de toutes les installations d'assainissement recensées pendant la phase II, selon un cycle fixé par les élus à 4 ans. En 2010, le SPANC repasse ainsi sur tous les ouvrages privés qui avaient été contrôlés pour la 1<sup>ère</sup> fois au cours de l'année 2006 (visite périodique à N+4). Tous les ans, le service organise procède ainsi au contrôle d'un quart du parc d'ANC.

### ❖ **Phase IV (2015-2020): Deuxième cycle de suivi des installations**

# Moyens humains :

## Organisation et développement du service

### ❖ **Effectif du SPANC en 2018 :**

1 Responsable d'Equipe  
1 Agent contrôleur  
pour 1,3 ETP

### ❖ **Faits marquants de l'année 2018:**

- Deuxième année consécutive avec un nombre important de contrôles périodiques à réaliser (635 en 2018, 657 en 2017 contre 304 en 2016) ;
- Publication de 2 articles sur le service et ses missions dans le magazine intercommunal du Pays de Blain pour informer et sensibiliser les habitants sur l'assainissement et le rôle du SPANC.

# INDICATEURS TECHNIQUES

Moyens matériels



# Moyens matériels

- ❖ Véhicules de service : 2
- ❖ Poste de travail : 2
- ❖ Logiciels métiers : 3 (Contrôle A pour l'assainissement, CEGID pour la comptabilité et Minivue pour le SIG)
- ❖ EPI : gants, lunettes, vêtement Haute Visibilité, bottes et chaussures de sécurité
- ❖ Outils de terrain : pied de biche, clés, tournevis, voile de boue, fluorescéine, pompe et canne de prélèvement, etc.

## Indicateurs d'activité :

- ◆ Distance parcourue : **9000 km**
- ◆ Déplacement moyen pour les contrôles terrain sur une journée : **32 km**

# Moyens humains : Organisation et développement du service

## Plan de charge 2018 du service :

Décembre 2017	Janvier 2018	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	Décembre 2018
Bilan 2017	Rédaction du rapport d'activités 2017	Campagne CBF 2018 Février-Août 							Fin CBF 2018	REFUS 2018	Transmission listing REDEVABLES & Programmation PRELEVEMENTS 2018	Bilan 2018
Recensement dossiers "MAJORATION"	Programmation CBF 2017 + régularisations de contrôles de travaux réalisés sans contrôle du SPANC								Programmation REFUS 2018	Mise à jour listing REDEVABLES 2018	PRELEVEMENTS 2018	Archivage dossiers 2018

# INDICATEURS FINANCIERS

Le montant des redevances du SPANC



# Montant des redevances

Conformément à la législation en vigueur, les contrôles obligatoires au titre de l'assainissement non collectif donnent lieu à une facturation des actes auprès de l'utilisateur ayant bénéficié du service.

Le montant des redevances du service servant à la facturation des différents contrôles est fixé annuellement par délibération du Conseil Communautaire :



Nature des contrôles	Montant des redevances 2018
Contrôle de Conception et d'Implantation (CCI)	150 €
Contrôle de Bonne Exécution (CBE)	50 €
Contre-Visite technique suite à une non-conformité (CV)	50 €
Contrôle Diagnostic de l'existant (Diag)	70 €
Bilan Technique de l'installation sur demande (BT)	150 €
Contrôle de Bon Fonctionnement et d'entretien (CBF)	23 €/an

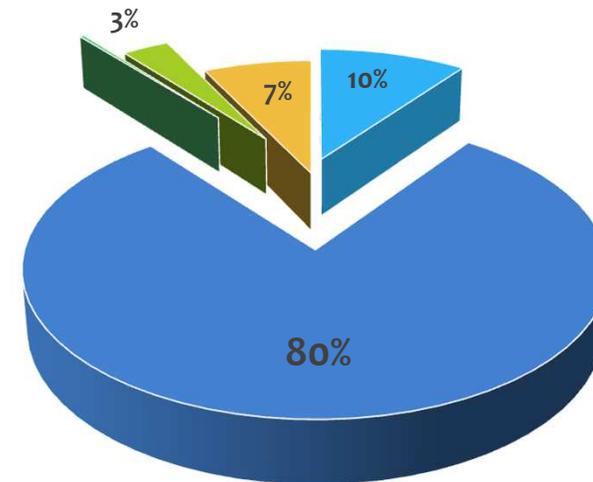
# Dépenses et Recettes

## Les postes de dépenses du service

Le budget du SPANC est stable d'une année sur l'autre et comprend 4 postes de dépenses.  
Le budget annuel de fonctionnement du SPANC s'établit à **55 585 €**.

Charges à caractère général	5 525,47€
Charges de personnel	44 099,72€
Dotation aux amortissements	1 71,21 €
Rémunération sous traitant facturation VEOLIA	1 781,34 €
Rémunération sous traitant facturation SAUR	4 007,47€

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SPANC



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Dotation aux amortissements
- Rémunération sous traitant facturation VEOLIA
- Rémunération sous traitant facturation SAUR

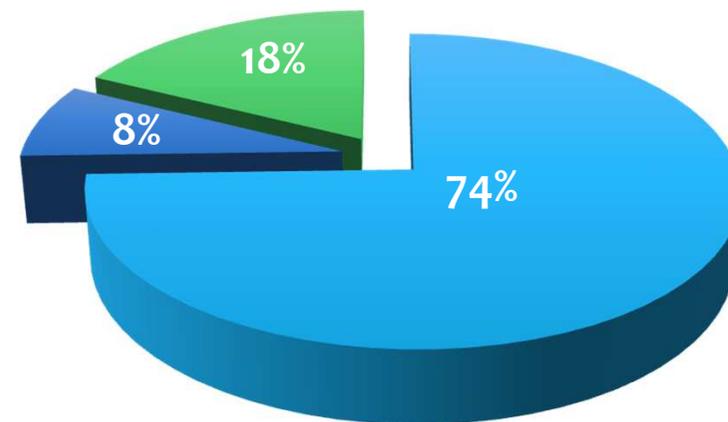
# Dépenses et Recettes

## Les recettes du service

Elles se composent essentiellement des sommes perçues au titre du contrôle périodique (redevances annuelles), auxquelles s'ajoutent les produits perçus au titre des contrôles ponctuels (CCI, CBE et BT) et de l'aide au fonctionnement versée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Redevance annuelles	45 573,25€
Redevances ponctuelles	10 770,00 €
Subvention Agence de l'Eau	4 800,00€

## SOURCES DE FINANCEMENT DU SERVICE



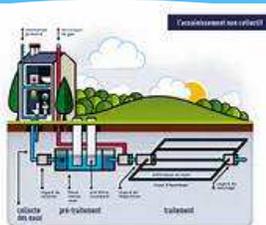
- Redevance annuelles
- Redevances ponctuelles
- Subvention Agence de l'Eau

# SYNTHESE DE L'ANNEE 2018

## 748 contrôles réalisés en 2018

- ❖ 45 contrôles de Conception et d'Implantation
- ❖ 55 contrôles de Bonne Exécution des travaux
- ❖ 635 vérifications périodiques de Bon Fonctionnement
- ❖ 13 interventions dans le cadre de Transactions Immobilières
  - ❖ Diminution du taux de non-conformité  
**40,5 % DEFAVORABLE contre 49 % en 2014**
- ❖ 34 installations remises aux normes au cours de l'année

# INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



L'indice de mise en œuvre du SPANC est toujours de **100** en 2018. Cet indicateur descriptif qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il est rendu obligatoire par l'article L 2224-5 du CGCT.

## A- Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

20 pts	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20 pts	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30 pts	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30 pts	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>

## B- Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

10 pts	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	NON
20 pts	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	NON
10 pts	Le service assure le traitement des matières de vidanges	NON

# INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En projet pour 2019, la mise en place d'un service d'entretien pour apporter une solution préventives de vidanges des fosses septiques à destinations des usagers qui en feraient la demande.

## Calendrier prévisionnel :

- Mise à jour des redevances du SPANC : 1<sup>er</sup> trimestre 2019
- Enquête d'intérêt auprès des usagers au sujet de l'option « entretien » : 1<sup>er</sup> semestre 2019
- Consultation & Passation d'un marché public pour le remplacement du logiciel de gestion du SPANC : 2<sup>ème</sup> semestre 2019
- Résultat de l'enquête de faisabilité d'une option « entretien » : 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

NB : avec la mise en place d'un service optionnel chargé de l'entretien des installations par le SPANC, pour le compte des usagers, l'indice de mise en œuvre du service passerait de **100** à **110 points**

# PERSPECTIVES & EVOLUTIONS

## Les projets pour 2019 :

- ❖ Remplacement du logiciel métier « Assainissement » ;
- ❖ Mise en œuvre et utilisation d'un nouvel outil SIG dans le cadre de la mutualisation de service engagée avec la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et la Communauté de Communes de Nozay (outil SIG commun aux 3 EPCI) ;
- ❖ Mise en place de nouvelles procédures relatives à la gestion des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 Equivalent habitants, en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 24 août 2017, avec en particulier l'accompagnement individualisé des gestionnaires de ces ouvrages à la rédaction d'un cahier de vie devenu obligatoire et la vérification de nouveaux points de contrôle.

# ANNEXE 1

## CHARTRE QUALITE DEPARTEMENTALE

*Liste des entreprises signataires  
de la Charte Qualité Départementale  
au 1<sup>er</sup> janvier 2019*